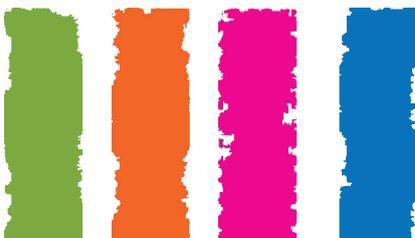




Pour citer cet article :

Fage (André), «Prisons d'enfants : Chez les incorrigibles de Clermont, *Le Petit Journal*, 1er mars 1924



Chez les incorrigibles de Clermont

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Clermont, ... Février. — L'Ecole de préservation de Clermont couronne la ville d'un donjon de pierres grises précédé d'une allée de platanes. C'est là que les seigneurs de Clermont avaient jadis leur château, et il y a quelque chose de féodal dans l'atmosphère qu'on y respire. N'est-ce pas un véritable servage qu'elles accomplissent, ces malheureuses qui passent leur jeunesse à l'ombre froide de ces murs immenses, esclaves d'une fatale hérédité ?

Le donjon forme le quartier des incorrigibles. Des bâtiments plus récents, sévères mais spacieux, l'entourent, chacun séparé par une cour pavée. C'est l'école proprement dite où séjourne d'abord chaque nouvelle arrivante quel que soit le délit pour lequel elle est punie. Si elle contamine moralement ses compagnes, si elle les bat, si elle les détourne de leur travail ou leur « monte le coup » dans un but d'évasion ou de rébellion, elle sera conduite au donjon où elle restera sans doute jusqu'à sa majorité avec d'autres rebuts des écoles de préservation de Cadillac et de Doullens.

Mais ces « mauvaises têtes » elles-mêmes ne troublent pas le silence qui vous imprègne, quand on entre ici, avec le brouillard d'hiver. Aucun bruit de voix ne traverse les lourdes portes brunes qui se succèdent interminablement dans les couloirs. Poussons-en une, au hasard. Nous sommes dans l'infirmerie et c'est le dortoir des malades. Elles sont cinq qui peuvent se lever et entourent une petite pâlotte obligée de rester au lit, à qui elles racontent des histoires... Plus loin, ce sont les chambres d'isolement pour les contagieuses, qu'il s'agisse de contagion morale ou physique... Précisément, voici une convalescente qu'on a dû séparer de ses camarades parce qu'elle leur donnait de dangereux exemples : elle demeurera peut-être quelques semaines encore dans une solitude absolue, n'ayant pour distraction que les nuages qui traversent son étroite fenêtre et la chanson du vent...

Presque un Cloître

L'isolement, c'est, paraît-il, à Clermont, le châtiement suprême car, on m'assure et je veux le croire, que les affreux cachots que j'ai visités — vestiges d'une « Maison centrale » qui a précédé l'école — ne servent plus à rien. Par contre, les détenues ne sont jamais plus heureuses que quand on les envoie à l'infirmerie parce qu'elles y sont ensemble comme si, partagées en commun, leur peine leur semblait plus légère.

Les autres dortoirs diffèrent, en effet, de ceux de l'infirmerie en ce qu'ils sont divisés en cellules, grillagées sur trois côtés. Chaque repentie a la sienne avec son lit, une ruelle tout juste assez large pour s'y déshabiller et une cuvette d'étain. Elle ne peut voir sa voisine de qui elle est séparée par une cloison de bois. Aucun meuble, aucun ornement n'est permis, sauf quelques photographies de parents, accrochées au-dessus du lit, à côté d'une glace de treize sous, et qu'enjolive parfois un petit ouvrage de broderie ou de plumes de couleurs confectionnées à l'atelier par la détenue elle-même...

Ces cellules sont tout de même, encore que très exigües, plus saines que celles de la Petite Roquette parce qu'elles prennent jour sur les grandes fenêtres qui entourent le vaste dortoir et sont éclairées la nuit. La surveillance n'en est pas moins bien assurée. Une de ces gardiennes en austère mante noir qui ont la responsabilité de la rigoureuse discipline couche dans une pièce voisine qui communique avec le dortoir par une lucarne et elle est changée chaque nuit par roulement. De plus, toutes les portes closes par le bas au moyen d'un loquet sont, en outre, commandées par une fermeture automatique verrouillée et cadennasée.

En-dessous des dortoirs, qui sont au second étage, se trouvent les classes et les ateliers, puis, au rez-de-chaussée, les réfectoires et les cuisines. Pour les 118 pensionnaires de l'école comme pour les 36 « incorrigibles » qui composent l'effectif actuel, la journée est ainsi divisée : lever à 7 heures (6 heures, Pété) ; soupe aux légumes à 8 heures ; repas (soupe, légumes et trois fois par semaine viande) ; à midi et à 6 heures et demie du soir ; coucher à 8 heures ; entre temps, école ou atelier, alternativement. L'école est du degré de l'école primaire et mène l'élève, si elle est studieuse, jusqu'au certificat d'études. Les ateliers fabriquent pour des maisons de Paris des travaux de plumes de couleur pour les modistes en gros, de la lingerie et de la confection, et les ouvrières y sont pavées aux pièces et peuvent former un pécule (s'élevant parfois à 700 ou 800 francs) qui est remis à leurs parents quand elles sont libérées, avec un trousseau et une robe de ville. Ce trousseau et cette robe sont aussi l'œuvre des détenues et l'on se représente avec quelle joie et quel amour elles doivent tirer l'aiguille quand c'est pour elles qu'elles travaillent, avec quelle douleur, quelles larmes peut-être, quand c'est pour une autre !...

Le Petit Journal du 1 Mars 1924

Le bruit des sabots...

... Mais j'avais hâte de faire connaissance avec les Incorrigibles, imaginant des visages précocement flétris, assombris par de sourdes ranénes.

— C'est justement l'heure de la récréation, me dit le directeur, M. Lappuyade. Vous allez les voir sans qu'elles s'en doutent.

Nous nous postons derrière les solides barreaux d'une fenêtre des dortoirs et nous attendons. La cloche sonne. Les voici. C'est d'abord, avant qu'on les ait aperçues, un bruit de sabots qui, peu à peu, va grandir, envahir tout le bâtiment, qu'on entend même du dehors et qu'on dirait venir du large, comme une houle. Puis ce sont de bonnes filles aux joues rouges de pomme bien mûre, informes dans leur fichu de laine noire, leur robe et leur tablier bleu réglementaires, et qui se tiennent par deux ou par trois, la main dans la main, ou par la taille. Toutes grignotent un morceau de pain sec, car il est quatre heures.

— Elles n'ont pas l'air bien terribles.

— Elles ne le sont pas, en général, mais il ne faut pas non plus attendre qu'elles le deviennent. D'ailleurs, comme vous l'avez remarqué, leur régime est le même que celui de leurs compagnes. Elles sont seulement dans un bâtiment à part.

Pourtant il y en a une qui a mis le feu à des meules de paille et à une ferme. Une autre, à treize ans et demi, a étouffé deux petits enfants. Chose étrange : c'est la plus sage, la plus tranquille, la plus attentive aux leçons et à son ouvrage. Tout à l'heure, je vais la voir, les yeux baissés et rougissante, plier méticuleusement des chemises et des serviettes,

car elle est manutentionnaire à l'atelier de lingerie. On a l'impression que celle-ci expie vraiment... parce qu'elle sent qu'elle a quelque chose à expier...

Mais les autres ? En dehors de la prostitution qui est la grande pourvoyeuse de ces maisons de correction, beaucoup ont volé un objet sans grande valeur ou une petite somme d'argent qui vaudrait à un adulte tout au plus huit jours de prison et cependant elles sont là pour deux ou trois ans.

Je veux bien que le directeur a la faculté, dont il dispose largement, de libérer provisoirement ses pupilles. Quand l'une d'elles s'est signalée par une persistante, bonne conduite, quand il est avéré qu'elle sera désormais une femme honnête et travailleuse, il peut la rendre à ses parents ou la placer, écourtant sa peine d'un an et même davantage. Mais il faut, avant tout que le service général (cuisine, balayage, nettoyage, etc.) soit assuré et si l'effectif, qui a atteint le chiffre de 280, continuait à diminuer, on se trouverait peut-être dans la nécessité de conserver des jeunes filles qui mériteraient d'être rendues à la vie normale.

Et puis, ce n'est jamais là qu'une mesure d'exception qui n'est pas infailliblement équitable, quelle que soit la loyauté du chef.

Ne serait-il pas préférable d'abaisser l'âge légal de la libération ?

Je pose la question au nom de la pitié et du bon sens.

André Page.